

# inFO Retraités

*L'année 2018 se termine dans un climat de violence exacerbée.*

*Le terrorisme une nouvelle fois a frappé à Strasbourg au début de ce mois faisant 5 morts et 11 blessés.*

*Nous sommes bien entendu en solidarité avec nos compatriotes strasbourgeois et nous partageons la peine et le désarroi des familles des victimes.*

*Nous réaffirmons notre foi en nos valeurs républicaines qui, seules, constituent la juste réponse à apporter à ces actes barbares.*

*Violences sociales aussi et actes de dégradations et de profanation que nous condamnons fermement même si nous en avions pressenti – et depuis plusieurs années – le caractère inéluctable. Nous avons, en son temps, alerté et pointé le danger à cause d'une fracture sociale de plus en plus évidente et d'un divorce profond entre le peuple, sa représentation et sa gouvernance.*

*Nos collègues de Haute-Loire n'ont pas été épargnés Ils ont été collectivement agressés et la préfecture incendiée.*

*A la suite de notre Secrétariat Général nous exprimons également notre émotion et notre totale solidarité envers nos camarades éprouvés.*

*Bernard RIBET*



## DANS CE NUMÉRO

|                    |   |
|--------------------|---|
| Edito.....         | 1 |
| Elections pro..... | 2 |
| R.I.C.....         | 4 |
| Santé .....        | 5 |
| Humour.....        | 6 |
| Chiffres.....      | 7 |

**FO** PRÉFECTURES  
ET DES SERVICES  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



## ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Une bonne nouvelle dans cette ambiance morose :

**FORCE OUVRIERE** reste

**la première organisation syndicale de la Fonction Publique d'Etat :**

Avec une participation de 81,86 % elle remporte 29 sièges sur 52 **aux CAP nationales et CT**

**Au Comité technique ministériel**, FSMI FO arrive en tête avec 34,44 % des voix. Elle est la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale au Ministère de l'Intérieur. FO Préfecture récupère 3 sièges, **FSMI FO** a 6 sièges sur les 15 sièges;

**La filière sociale** avec 75,74 % de participation gagne la totalité des sièges.

**Avec un taux de participation de 73,46 %** dans les juridictions administratives FO arrive en tête avec 43,18 % des voix et récupère 5 sièges.

***Ce beau résultat témoigne de la confiance de nos collègues en notre organisation syndicale et ses représentants. Il est aussi le fruit d'un investissement soutenu de nos camarades, sur le terrain.***

## ACTUALITE SOCIALE

L'actualité sociale est dominée par un mouvement de protestation d'une ampleur sans précédent depuis plusieurs dizaines d'années, ce qui, en soi, constitue plus qu'un sérieux avertissement.

Il est la conséquence directe d'un enchaînement de mesures provocatrices mais le malaise est plus ancien et profond.

A force de négliger les corps intermédiaires, les élus et surtout les partenaires sociaux quand on ne les stigmatise pas, le fil finit par se rompre.

Les organisations syndicales ont vocation à exprimer les revendications de leurs concitoyens salariés ou retraités et elles sont structurées pour conduire un dialogue social qui fait défaut en l'occurrence.

Ainsi **FORCE OUVRIERE** n'a pas attendu cette explosion de colère pour dénoncer fermement depuis des mois les atteintes intolérables au pouvoir d'achat des retraités : tract, communiqués de presse, interpellations du gouvernement, manifestations se sont multipliées. La dernière en date étant ce mardi 18 décembre.

Il faut reconnaître que les retraités sont bien présents et se manifestent et que depuis ce début d'année le regard change un peu, du moins dans les médias et dans l'opinion. Ainsi les retraités ne sont pas oubliés dans les mesures gouvernementales qui ont été annoncées. Il y a un geste même si, loin de là, le compte n'y est pas.

Il faut en tout cas saisir l'opportunité du grand débat annoncé pour ce début d'année prochaine pour se positionner et faire avancer nos propres revendications. C'est le moment où jamais et c'est bien entendu la tâche de notre organisation syndicale qui est, elle seule, habilitée à le faire et réunit pour cela les compétences et le savoir-faire requis.

## **Nous avons 5 chantiers prioritaires :**

- ⇒ Nous exigeons la suppression pour tous de la hausse de la CSG.
- ⇒ Nous dénonçons la désindexation des pensions par rapport à l'inflation qui est une atteinte supplémentaire inacceptable au pouvoir d'achat, et nous rappelons notre revendication d'une revalorisation basée sur l'évolution des salaires.
- ⇒ Nous demandons la défiscalisation de la cotisation complémentaire santé.
- ⇒ Nous exigeons le maintien de notre système de réversion des pensions sans condition de ressources.
- ⇒ Nous déplorons les insuffisances dans la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées, le manque d'anticipation, le manque de moyens en équipements, en personnels soignants ou en personnels d'accompagnement. Nous dénonçons également un reste à charge élevé tant pour la mise en place des aides à domicile que pour l'hébergement en établissement.
- ⇒ Nous défendons, enfin, un service public de proximité et de qualité aujourd'hui menacé.

Nous continuerons de porter ces revendications à tous les niveaux : local, fédéral et confédéral.

Le comité exécutif de l'Union Confédérale des retraités FO, dont votre président est membre, a adopté fin novembre une résolution qui reprend ces revendications.

L'UCR continuera d'occuper le terrain, relayée par les UD, pour défendre en intersyndicale (groupe des 9) notre plateforme revendicative commune.

Le bureau de l'UFR – FGF FO dont votre président est également membre vient de diffuser une lettre ouverte, publiée également dans le Lien qui invite notamment les retraités à se manifester par le port d'un insigne distinctif « R » comme résister. Si nous avons peu gagné et qu'il reste encore beaucoup à faire nous avons de bonnes raisons de penser que la colère des retraités est cette fois bien entendue.

## **R comme retraité en colère**

## **R comme résistance**



### ***SUPPRESSION DE LA HAUSSE DE LA CSG***

***Effet d'annonce : la portée de la mesure annoncée par le Président de la République reste limitée puisque le « revenu fiscal de référence » est pris en compte pour déterminer les droits à exonération – ce qui explique le décalage au 1<sup>er</sup> Juillet (mais avec effet rétroactif) de la mise en application de la mesure.***

***Ainsi la hausse de 1,7 point de la CSG sera supprimée :***

***Pour une personne seule sans enfant à charge (1 part fiscale) gagnant moins de 22 580 €/an***

***Pour un couple sans enfant à charge (2 parts fiscales) gagnant moins de 34 636 €/an.***

***Le nouveau taux réduit de 6,60 % leur sera donc désormais applicable.***

## **REFERENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE**

La démocratie représentative, nous le voyons bien aujourd'hui, a ses limites d'où le besoin exprimé spontanément d'une démocratie plus directe.

Cette procédure de démocratie directe existe déjà en Suisse et aux Etats Unis.

### **Notre droit actuel :**

L'article 3 de notre Constitution rappelle que « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ».

En France elle peut être organisée au niveau local mais ce mode de consultation des administrés n'est pas institutionnalisé. Il n'emporte pas décision laquelle revient de droit aux assemblées locales.

L'article 11 permettait de recourir à la procédure de ratification par voie de référendum pour tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics.

La réforme constitutionnelle de Nicolas SARKOZY en 2008 a introduit le « référendum d'initiative partagée » et en a défini le cadre. Ainsi l'article 11 nouveau de la Constitution limite le champ d'application du référendum d'initiative partagée aux réformes relatives à la politique économique, sociale, environnementale de la Nation, aux services publics ainsi qu'à la ratification d'un traité qui « sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions ». Le référendum d'initiative populaire prend la forme d'une proposition de loi qui, pour être recevable, doit être soutenue par 1/5<sup>ème</sup> au moins des membres du parlement et 1/10<sup>ème</sup> au moins des citoyens inscrits sur les listes électorales.

Le texte est alors soumis à la lecture de chacune des assemblées puis soumis à ratification par voie de référendum.

Tel est l'état du droit actuel.

Le référendum d'initiative citoyenne est revendiqué par le mouvement des « gilets jaunes » mais l'idée fait aussi son chemin parmi les politiques.

Il s'inscrit à priori aux lieu et place du débat et de la

procédure parlementaires si l'on en juge les intentions de leurs promoteurs. Une réforme constitutionnelle serait donc pour le moins nécessaire.

De nombreuses questions sont soulevées :

Entre autres

Quel serait le champ d'application de cette procédure et ses limites ?

Si l'on devait recourir à une pétition électronique quelles seraient les conditions de validité des opérations ?

Le sujet est sensible et fort complexe, il faut donc prendre le temps du débat d'autant que la revendication s'exprime dans un climat de méfiance à l'égard de nos institutions.

Dans un Etat unitaire comme le nôtre, la démocratie représentative est seule à même d'appréhender la complexité des sujets qui lui sont soumis et à en débattre sereinement sans être soumise à quelques pressions que ce soit. Il faut aussi veiller à la cohérence de l'action des pouvoirs publics.

Si on ne peut remettre fondamentalement en cause la démocratie représentative, il est désormais clair qu'elle doit s'exercer autrement. Il faut réfléchir à la procédure issue de la réforme de 2008 qui n'a jamais été appliquée ! Pourquoi cette frilosité à recourir au référendum d'initiative partagée pourtant prévue par nos institutions ?

Sans doute faut-il aller pourtant plus loin et favoriser mieux l'expression légitime de la volonté citoyenne dans le respect des principes fondamentaux de notre droit.

*Bernard RIBET*



## REFORME DES RETRAITES ET PENSIONS DE REVERSION

Un projet de loi est à l'étude en vue d'une application prévue à partir de l'été 2019. Une des pistes explorées pourrait être un système universel de partage des revenus entre conjoints : le conjoint survivant pourrait prétendre à une pension de réversion représentant 50 % du revenu global dont disposait le couple. La quotité de pension est donc plafonnée pour tous les régimes de base, complémentaires ou relevant de statuts spéciaux. Ainsi le conjoint survivant s'il perçoit des revenus supérieurs à la limite ainsi définie ne pourra prétendre à une réversion.

*Ce nouveau dispositif s'il était adopté ne serait pas applicable aux retraités nés après 1953 selon certains commentaires officiels.*

**La prudence et la vigilance restent toutefois de mise.**

**Quoiqu'il en soit sur le principe, cette mesure serait inacceptable.**

## SANTE

### BON A SAVOIR : Insomnie quand tu nous tiens !

L'insomnie est une privation, une diminution ou une absence totale de sommeil. Elle se caractérise par une difficulté à trouver le sommeil, des réveils nombreux pendant la nuit ou trop tôt le matin.

L'insomnie peut avoir différentes causes :

Environnementales : bruits luminosité, chaleur, ...

Alimentaires : repas trop lourd, caféine, ...

Pathologiques : syndrome des jambes sans repos, apnée du sommeil, douleurs, allergies, ...

Psychologiques : stress, anxiété ou dépression.

Les neufs conseils pour vous aider à améliorer votre sommeil :

**1. Limiter la caféine et la théine dans l'après-midi. Buvez votre dernier café de la journée après le déjeuner. Eviter le thé et les sodas riches en caféine après 16 h.**

**2. Ne manger ni trop, ni trop tard. Dinez au moins 3 heures avant de vous coucher pour éviter que la digestion ne perturbe votre sommeil.**

**3. Evitez le sport en soirée. Le sport relance le système d'éveil ; mieux vaut le pratiquer le matin, ou 5 à 6 heures avant de se coucher.**

**4. Déconnectez-vous. Près de 30 % des Français regardent la télé dans leur lit avant de dormir. Et 8 Français sur 10 utilisent leur ordinateur, tablette ou smartphone après le dîner. L'exposition à la lumière bleue des écrans avant le coucher envoie au cerveau un fort signal d'éveil, en perturbant la sécrétion de mélatonine (régulateur des rythmes veille/sommeil). Le plus sage est donc d'éteindre vos écrans 1 heure avant votre coucher.**

**5. Ecoutez votre corps. Vous piquez du nez, vos paupières sont lourdes, vous ne cessez de bâiller ? C'est le moment propice de votre cycle de sommeil pour vous endormir. N'attendez pas.**

**6. Optez pour la nuit noire. S'il y a de la lumière dans votre chambre à coucher, votre rétine la capte et envoie des messages à votre cerveau pour vous maintenir en éveil.**

**7. Dormez au frais. Veillez à ne pas dépasser les 18-19° dans la chambre. Une température trop élevée assèche l'air et ne permet pas à la température corporelle de baisser alors qu'une température fraîche favorise l'endormissement.**

**8. Détendez-vous. Essayez de mettre vos soucis de côté. Pensez à des choses agréables, pour libérer vos « hormones du bonheur » et vous préparer à un endormissement apaisé.**

**Créez votre rituel.** Idéal pour les enfants, un rituel du coucher nous aide tout autant à nous mettre en condition pour le sommeil. A vous de trouver le vôtre : lire quelques pages d'un livre, se masser les pieds ou le « plexus solaire » (point situé sous la poitrine mais bien au-dessus du nombril), prendre une douche tiède. Des gestes simples que vous répéterez chaque soir, même si vous vous couchez un peu tard.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### La bûche de Noël, l'histoire....

Aujourd'hui délicieux dessert traditionnel au chocolat, elle doit son nom et son usage à un rite très ancien qui remonte aux Sumériens, aux Celtes et aux Romains :



La bûche de Noël était une vraie bûche de bois solide et suffisamment longue pour durer le temps des festivités. Avec le feu on fêtait la lumière et avec les cendres on célébrait la fécondité des femmes et la fécondité de la Terre pour les cultures de l'année à venir.

Au fil du temps le rite a perdu de sa signification mais les pâtisseries ont su récupérer la légende à leur manière et pour notre plus grand plaisir.

## HUMOUR

### Une histoire belge ....

Ils ont cru à des étrennes en avance. A la fin du mois d'octobre, plusieurs centaines d'ouvriers de l'aciérie Thy-Marcinelle, dans la ville belge de Charleroi, ont vu leur compte en banque gonfler de 30.000 €, soit près de 20 fois leur salaire mensuel.

Un bonus exceptionnel ? Des bénéfiques reversés ?

Non, une erreur de comptabilité. Alors qu'ils devaient initialement recevoir une prime de 100 €, ce sont en fait leurs heures de travail qui auraient été multipliées par cent. D'où cette petite fortune sortie de nulle part Si la plupart des ouvriers, prudents, n'ont pas touché à l'argent, d'autres en ont profité pour rembourser des dettes, voire ... tenter leur chance au casino. Ceux-là devront trouver un accord avec leur employeur pour éviter que la justice ne s'en mêle.

**Cela ne risque pas d'arriver à nos retraites !**



### BON A RAPPELER ....

Le 10 décembre on a fêté **la journée des droits de l'homme.**

Chaque année partout dans le monde, on commémore l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 1948, par l'Assemblée générale des Nations unies. **Cette charte, dont on célèbre les 70 ans, proclame les droits inaliénables de chaque individu, sans distinction de couleur, de sexe, de religion ou d'opinion,** notamment. Disponible en plus de 500 langues, il s'agit du document le plus traduit dans le monde.

# CHIFFRES



## Noël en France

1,3 Md ont été dépensés en cadeaux de Noël en 2017. La France est le 2<sup>ème</sup> plus gros marché de jouet en Europe. Le mois de Décembre est essentiel dans ce secteur très saisonnier puisqu'il représente 37 % des ventes annuelles.

## Taxes locales

6027 communes sur les 36 000 (soit 16 %) ont augmenté la taxe d'habitation en 2018. Les taxes foncières ont augmenté cette année de 9 % en moyenne mais les écarts peuvent être importants d'une commune à l'autre.

## Inflation

Un rythme annuel de près de 2 % et entre autres :

Augmentation de la facture de gaz et électricité qui serait de l'ordre de 27 % selon certaines sources.

Augmentation du prix du carburant de 20 % depuis le début de l'année.

Le salaire des patrons du CAC 40 aurait progressé de 14 %.

**Croissance au plus de 1,7 %.**

**Déficit 2,8 % du PIB qui pourrait être porté à 3,4 % du fait du coût des dernières mesures annoncées par le gouvernement (environ 12 Md €).**

16,9 millions : c'est le nombre d'heures de garde par semaine effectuées par les grands-parents auprès des enfants de 0 à 2 ans et de 3 à 5 ans (source Humanis).

Pension : minimum garanti pour une carrière complète Fonction Publique : 1 167,32 €

Minimum vieillesse 9 998,40 €/an pour une personne seule et 15 522,54 €/an pour un couple.

Allocation adulte handicapée : 813 €/mois au 1/04/2018.

Aide-ménagère à domicile : plafond de ressources pour l'éligibilité 9 398 € pour une personne seule et 15 522 € pour un couple.



**Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019**



*Le seul syndicat dynamique  
partout en France !!*



Syndicat FO PREFECTURES  
et des services du Ministère de l'Intérieur  
13 rue CAMBACERES PARIS 8ème

Téléphone : 0140076291

Télécopie : 0140071022

Messagerie :

[fo-prefectures@interieur.gouv.fr](mailto:fo-prefectures@interieur.gouv.fr)

Twitter : @fopref

Facebook : FO PREFECTURES